

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la route de Machtum (parking Ecluse) à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une réception officielle. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Route de Machtum (Parking Ecluse)
Début :	Mercredi 10 mai 2023 à 08h00
Fin :	Mercredi 10 mai 2023 à 17h00
Motif :	Réception officielle
Règlement :	GRE-077-2023

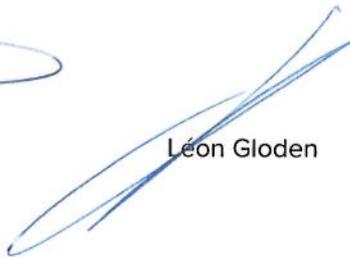
Grevenmacher, le 25 avril 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre



Léon Gloden

